

## **Rapport national sur le développement de l'éducation au Niger**



### **Contribution du Niger à la 47eme session de la Conférence Internationale de l'Education**

L'éducation a fait l'objet de plusieurs réflexions datant des premières années de l'ère post-indépendance. Il en est ressorti des projets et programmes dont entre autres la réforme de 1961 qui n'a pas connu un début d'exécution, l'expérimentation de l'enseignement télévisuel, la réforme de 1973 marquée par l'expérimentation de l'enseignement en langues nationales, le projet de réforme des programmes de 1975 qui n'a également pas été mis en œuvre. A côté de ces tentatives de révisions du curriculum, il y a eu de nombreuses innovations pédagogiques au cours de la décennie 1980. L'introduction des activités dites pratiques et productives (APP) en 1985, l'éducation en matière de population et à la vie familiale et l'éducation environnementale, l'éducation en matière de santé et leur prise en compte dans les programmes de 1987, révision qui a été sanctionnée par un important travail de rédaction des premiers manuels nigériens tout au long de la décennie 1990.

Le couronnement de toutes ces initiatives a sans conteste été l'élaboration de la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN) et son adoption le 1<sup>er</sup> juin 1998 sous le numéro 98-12. Notons que le processus d'élaboration de la LOSEN a commencé en mai 1997 avec les journées de réflexion organisées par le ministère de l'éducation nationale desquels est issu un document d'orientation définissant la vision et les grandes options pour le développement de l'offre d'éducation. L'adoption de cette loi marque un tournant décisif au plan juridique car jusqu'alors, l'éducation nationale était régie par les textes de 1945 promulgués par l'administration coloniale. Les pages qui suivent présentent l'évolution entre 2001 et 2004 des deux sous systèmes dont l'état a la charge.

#### **1. Vue d'ensemble du système éducatif nigérien au début du 21eme siècle**

##### **1.1 Les principales réformes et innovations**

La LOSEN définit l'éducation comme étant constituée de trois sous-systèmes que sont :

1. l'éducation formelle ;
2. l'éducation non-formelle ; et
3. l'éducation informelle.

L'état a la charge d'organiser les deux premiers sous-systèmes alors que le troisième relève de la responsabilité des communautés avec en cas de besoin l'encadrement des pouvoirs publics.

L'éducation formelle comprend l'enseignement de base, l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur. L'enseignement de base est subdivisé en enseignement préscolaire, enseignement du cycle de base 1 et enseignement du cycle de base 2.

L'enseignement préscolaire s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans et vise des activités d'éveil et de préapprentissage. Sa durée est de trois ans.

L'enseignement du cycle de base 1 accueille les enfants de 6 à 7 ans pour une scolarité de 6 ans sanctionnée par le certificat de fin d'études du premier degré (CFEPD) et conduisant normalement au cycle de base 2. Ceux des participants qui ne continuent pas leur scolarité sont censés avoir acquis les compétences théoriques et pratiques de vie. Ils peuvent entreprendre des formations professionnelles dans différents domaines ou alors intégrer la vie active.

L'enseignement du cycle de base 2 ou premier cycle de l'enseignement secondaire accueille les enfants âgés de 13 ans pour une scolarité de quatre ans conduisant au brevet d'études du premier cycle. Au terme de ce cycle, l'enfant est supposé avoir acquis les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires pour comprendre son environnement, poursuivre sa formation à travers la valorisation des contenus éducatifs fondamentaux et participer plus efficacement à la vie de sa communauté. Les plus méritants des sortants du cycle de base 2 poursuivent leurs études dans l'enseignement moyen général ou dans les filières techniques ou professionnelles.

L'enseignement de cycle de base 2 vise à satisfaire les besoins d'apprentissage essentiels des apprenants et de les munir d'un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes leur permettant de comprendre leur environnement et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel du pays.

L'enseignement moyen ou second cycle du secondaire est le deuxième degré d'enseignement. Il comprend une filière enseignement général et une filière enseignement technique et professionnel. Y accèdent les sortants du cycle de base 2 pour une scolarité de trois ans conduisant au baccalauréat de l'enseignement secondaire qui est le parchemin nécessaire pour les études supérieures. Les principaux changements enregistrés au niveau des cycles de base 2 et moyen ont trait à la création des collèges ruraux et des complexes d'enseignement secondaire pour rapprocher les enfants de leurs familles.

A ce niveau l'objectif est la consolidation des acquis de l'éducation de base et l'acquisition de nouvelles connaissances dans les domaines scientifiques, littéraire et artistique afin de préparer les capacités d'observation et de raisonnement, d'expérimentation et de recherche, d'analyse et de synthèse susceptibles de favoriser la poursuite de l'éducation sociale, morale et civique et sa préparation à la vie active.

L'enseignement supérieur est le 3ème degré de l'enseignement formel et il comprend l'ensemble des formations post secondaires dispensées dans les universités, instituts et grandes écoles de formation technique et professionnelle. Au terme de la LOSEN l'enseignement supérieur a pour missions d'assurer la formation initiale et continue des cadres supérieurs, la recherche fondamentale et appliquée, et de contribuer à la diffusion de la culture et de l'information scientifique. Il se caractérise par la concentration des institutions dans la seule ville de Niamey à l'exception de l'université de Say qui a un statut international.

La LOSEN définit l'éducation non formelle comme un mode d'acquisition de l'éducation de base et de la formation dans un cadre non scolaire. Elle comprend l'alphabétisation et la formation des adultes, la formation professionnalisante et l'enseignement confessionnel, notamment l'enseignement coranique que l'état se propose de prendre en charge pour la première fois à travers sa réorganisation et l'encadrement des formateurs. La population cible est constituée des jeunes et des adultes pas ou peu scolarisés. Il s'agit de faire en sorte que l'assise sociale de l'école coranique soit mise à contribution pour élargir l'offre d'éducation de base.

De 1963 à 2002 le ministère de l'éducation a organisé l'alphabétisation des adultes à travers la direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes. Cette direction érigée en direction générale en 2003 renferme trois directions

centrales que sont la direction des programmes d’alphabétisation et de formation des adultes, la direction de la formation, du suivi et de l’évaluation et la direction de la documentation et du matériel didactique. Au niveau opérationnel 40 services déconcentrés installés sur l’ensemble du territoire national sont chargés de la mise en œuvre des activités.

## **1.2 Les principales réalisations**

Fort des dispositions du cadre de référence que constitue le LOSEN, le ministère a poursuivi sa politique de concertation pour l’élaboration des décrets d’application dont celui relatif au partage des coûts qui constitue la deuxième grande nouveauté pour l’expansion du système introduite par la loi 98-12 du 1<sup>er</sup> juin 1998. Le texte portant création et organisation des structures de participation – décret 2003-195/PRN/MEB1A/MESSRT du 24 juillet 2009 qui modifie le décret 99-393/PCRN/MEN du 23 septembre 1999-- consacre la participation de la population à l’effort de scolarisation ouvrant ainsi la voie pour une politique plus soutenue de développement de l’offre. La création des écoles communautaires sur l’initiative de la population participe de cette volonté d’impliquer davantage les parents dans la prise de décision relativement à la satisfaction de la demande sociale d’éducation dans les zones non couvertes.

En décembre 2001 le ministère a lancé le chantier d’élaboration du programme décennal de développement de l’éducation (PDDE) dont le document a été adopté en fin 2003 et la mise en œuvre amorcée à la rentrée 2003-2004. Pour faciliter davantage l’exécution du programme le ministère a été réorganisé par décret numéro 2003-093/PRN/MEB1A du 25 avril 2003. Ce texte crée trois directions générales –Direction Générale de l’Education de Base (DGEB) ; Direction Générale de l’Education Non Formelle (DGENF) et Direction Générale de l’Administration et des Ressources (DGAR)—. La réforme porte le sceau de l’entrée par les fonctions en lieu et place de l’approche sectorielle. Au niveau terrain, et cela suite à la création du ministère des enseignements secondaire et supérieur de la recherche et de la technologie en septembre 2001, les huit directions régionales de l’éducation ont pris la dénomination de directions régionales de l’enseignement de base 1 et de l’alphabétisation –DREBA-- et ont été réorganisées pour refléter le dispositif

institutionnel du niveau central. Le second ministère en charge de l'éducation a également créé ses directions régionales –DRESS--. Au niveau sous régional le dispositif est resté inchangé.

Les performances du système telles que mises en évidence par les résultats des élèves nigériens à l'occasion des évaluations des apprentissages organisées au niveau international ont convaincu les gestionnaires du système de la nécessité d'entreprendre une profonde réforme curriculaire. Celle-ci vise entre autres la mise à jour des programmes de 1987 en intégrant les leçons tirées de plusieurs innovations pédagogiques expérimentées pendant les quinze dernières années –éducation en matière de population et vie familiale ; éducation environnementale, notamment— ainsi que la prise en compte des nouveaux problèmes de société comme le VIH/IDA. Cette réforme va également consacrer l'adaptation des programmes aux réalités du terrain et à la contribution des populations à l'élaboration du curriculum en choisissant 20% de son contenu.

L'objectif général des réformes engagées est d'élargir l'offre et d'améliorer la qualité des apprentissages. Pour ce faire le cycle primaire est subdivisé en trois sous cycles –préparatoire, élémentaire et moyen— et des objectifs de qualité fixés pour chacun d'eux. Un effort soutenu sera fait pour corriger les disparités entre zones rurales et urbaines et entre garçons et filles. Des mesures spécifiques sont envisagées pour stimuler l'inscription des filles et leur maintien à l'école jusqu'à la fin du cycle de base.

Dans le domaine de l'éducation non formelle les réalisations de ces dernières années ont porté sur l'élargissement de la formation professionnalisante au profit des jeunes peu ou pas scolarisés des zones rurales à travers les centres de formation en développement communautaire (CFDC). Cette formation professionnelle et technique vise à répondre aux besoins technologiques des producteurs ruraux et à améliorer leurs conditions de vie. Le nombre des CFDC est passé de 8 en 2000 à 25 en 2004 dont 10 féminins.

Le second volet de l'éducation non formelle, le principal du point de vue des réalisations, à savoir l'alphabétisation des adultes a enregistré une augmentation sensible du volume de ses activités en raison essentiellement de la contribution du projet d'appui au développement de l'éducation non formelle (PADENF) qui financent

des organisations de la société civile pour exécuter des projets d’alphabétisation. Au total le PADENF a permis la réalisation de 58 projets d’alphabétisation fonctionnelle qui ont accueilli 33 964 apprenants dont 22 618 femmes et jeunes filles. Il a également appuyé la mise en œuvre de trois projets pilotes concernant 35 écoles rénovées au profit de 1 198 jeunes de 9 à 15 ans.

### **1.3 Les principaux problèmes**

Le développement du système ces cinq dernières années a été marqué par les contraintes économiques qui limitent les marges de manœuvres de l’état notamment en terme de recrutement des ressources humaines. Il s’ensuit une expansion du nombre des établissements et bien entendu des élèves alors que le stock des enseignants diminue du fait des exigences des équilibres macro économiques qui se traduisent en arrêt des recrutements et la mise à la retraite anticipée des agents. Pour répondre ne serait-ce qu’en partie à la demande en enseignants, le gouvernement a institué le volontariat depuis 1998 et créé par décret 2003-234/PRN/MESS/RT/MEB1A/MFP/T du 26 septembre 2003 le statut d’enseignant contractuel. Ce texte a pour objet d’améliorer la situation des enseignants non-fonctionnaires en vue de les motiver davantage.

Cette solution ne semble pas produire les effets attendus dans la mesure où l’augmentation du nombre de ces enseignants dits de type nouveau pèse sur le budget des ministères en charge de l’éducation. Une autre difficulté est l’activisme syndical des contractuels du fait de la conscience qu’ils ont de leur poids dans la marche du système. La gestion de cette catégorie de personnel pose de sérieux problèmes aux administrations dans la mesure où la précarité de leur statut les rend instables. Peu motivés et insuffisamment formés en grande partie, leurs prestations sont empreintes du manque d’application. Il va sans dire que la conséquence se fait sentir sur la qualité de l’enseignement et des apprentissages.

La post-alphabétisation a connu un ralentissement dû à la baisse des inscriptions budgétaires de l’état en faveur du sous secteur et à la réticence des partenaires à financer ce volet. Cette situation est préoccupante dans la mesure où les services déconcentrés en charge du sous secteur n’ont pas les moyens de travail

nécessaires pour développer des activités comme la presse rurale et les bibliothèques susceptible d'entretenir les acquis des néo-alphabètes.

## **2. Education de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités**

Le Niger a adhéré aux orientations de la décennie de l'Education en Afrique, à l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, au Cadre d'Actions de Dakar sur l'Education pour Tous et aux recommandations du sommet des chefs d'Etats des six pays les moins scolarisés (Bamako 2000). Malgré des contraintes multiples -- démographiques et économiques en particulier--, le pays a enregistré ces dernières années des résultats significatifs dans le développement de son système éducatif. Ainsi, le taux brut de scolarisation est passé de 30,4% en 1998 à 45,4% en 2003. Cependant, il se pose encore au système éducatif les problèmes d'égalité entre les sexes, d'inclusion sociale et de participation à l'enseignement ainsi que la question de sa pertinence.

### **2.1 Education et équité au Niger**

Le concept « équité » fait référence à la distribution ou au partage des ressources entre les individus ou entre les groupes d'une société donnée. Au Niger, l'analyse des taux de scolarisation des différents ordres d'enseignement révèle aussi bien des inégalités entre zones rurales et zones urbaines qu'entre garçons et filles.

**Au préscolaire**, la caractéristique principale de l'offre d'éducation réside dans sa mauvaise répartition spatiale. Il reste en effet, un phénomène essentiellement urbain et promu par le secteur privé. ce qui limite davantage l'accès pour certaines catégories d'enfants. Soulignons pour s'en féliciter l'introduction de jardins d'enfants communautaires en milieu rural avec l'appui de certains partenaires.

**Au cycle de base 1**, le TBS est de 52,7% en zone urbaine contre 42,6% en zone rurale avec en sus de grandes disparités entre les régions. Par ailleurs, malgré l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons --65 filles pour 100 garçons-- au cours de la décennie 1990/99, **la réduction des disparités de genre** demeure encore une préoccupation majeure avec un taux spécifique de 36,5% chez les filles contre 54,2% chez les garçons. Cette différence et le résultat de la perception du

coût d'opportunité de la scolarisation des filles par les parents, notamment ceux des zones rurales. D'une manière générale, les parents sont réticents à la scolarisation car disent-ils, "l'école n'enfante que des sans emplois et des difficiles à employer". Notons enfin qu'à la faiblesse de l'inscription en première année s'ajoute une forte déperdition qui affecte beaucoup plus les écoles rurales qui sont mal desservies en ressources humaines et matérielles.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents taux de scolarisation de 1998 à 2003<sup>1</sup>

	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04 <sup>2</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>30,4</b>	<b>32,2</b>	<b>34,1</b>	<b>37,3</b>	<b>41,7</b>	<b>45,4</b>	<b>50%</b>
Garçons	37,4	39,0	38,8	45,0	50,1	54,2	59,6%
<b>Filles</b>	<b>23,4</b>	<b>25,4</b>	<b>26,9</b>	<b>29,6</b>	<b>33,3</b>	<b>36,5</b>	<b>40,4%</b>
Urbain	51,4	51,5	50,9	51,1	51,5	52,7	54,2%
<b>Rural</b>	<b>22,8</b>	<b>25,1</b>	<b>27,8</b>	<b>32,1</b>	<b>38,1</b>	<b>42,6</b>	<b>48,4%</b>

Le TBS a cru de 15 points de pourcentage entre 1998 et 2003 soit une progression moyenne annuelle de trois points. Cette évolution globale a accentué la disparité entre filles et garçons car les premières qui accusaient un retard de 14 points sont à présent devancées de 18 points de pourcentage. L'écart entre milieux urbain et rural a par contre diminué passant de 19 points à 10 points. Nous estimons qu'il s'agit là d'un effet direct du développement de la scolarisation en milieu rural grâce à l'affectation des ressources PPTTE à la création d'écoles rurales sur l'initiative du Président de la République depuis 2001.

A titre illustratif notons que les effectifs du cycle primaire ont évolué de 132 650 élèves dont 53 275 filles en 1998-99 à 145 581 dont 57 980 filles en 1999-2000 soit une augmentation de 12 931 élèves. Les nouvelles admissions ont plus que triplé en 2001-2002 avec une augmentation de 45 446 nouveaux élèves après une quasi-stagnation de 2000 à 2001 –13 042 nouvelles inscriptions contre 12 931 l'année

<sup>1</sup> Annuaire statistique 2002-2003

<sup>2</sup> Résultats provisoires

précédente. Les effectifs du primaire sont passés de 158 623 à 204 069. Les effectifs provisoires de l'année 2003-04 sont de 880 033 élèves dont 395 330 filles.

Pour atténuer les disparités de genre les différents gouvernements ont mené les actions suivantes :

- La mise en place de la cellule technique pour la promotion de la scolarisation des filles ;
- L'implantation du Programme d'Orientation Conseil et développement de la Jeunesse pour l'Afrique ;
- La création d'une Direction Nationale chargée de la scolarisation des filles ;
- La prise en compte des aspects liés au genre aussi bien dans le processus d'élaboration que dans l'édition des manuels scolaires qui accompagnent les programmes de 1987 ;
- La dotation des toutes les écoles en fournitures scolaires et l'institution de centres d'accueil pour diminuer le coût de la scolarisation.

Dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE 2003-2013), des mesures spécifiques sont envisagées pour assurer la scolarisation des enfants vulnérables (filles en milieu rural, enfants des zones nomades ou à habitats dispersés, enfants handicapés, etc.). Il s'agit notamment :

- (i) du soutien à l'accès et à la rétention scolaire des filles par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions locaux ;
- (ii) le soutien pédagogique aux filles en difficultés scolaires (tutorat) ;
- (iii) la réduction des coûts d'opportunités ;
- (iv) l'amélioration de la scolarisation des enfants handicapés des zones nomades à habitats dispersés par le développement des cantines ; la formation des enseignants à la gestion des classes multigrades (Ecoles Rurales Alternatives) ;
- (v) le développement d'écoles intégratrices et des établissements pour handicapés auditifs ;
- (vi) la mise en place d'une stratégie de prise en charge des enfants dispersés ; l'adaptation des rythmes scolaires.

En outre, il est prévu dans le cadre du PDDE, l'implication et la responsabilisation des parents et des élèves eux-mêmes à travers l'institution des

gouvernements scolaires et les comités de gestion des écoles (COGES). Dans cette perspective, une Cellule Nationale de Promotion des COGES est mise en place avec des démembrements au niveau régional et sous régional. Il est également prévu la révision et la diffusion des textes portant protection des filles ainsi que la formation des enseignants en approche genre.

Au cycle de base 2 le TBS était de 13% en 2002 pour un effectif de 92 463 élèves dont 36 394 filles. Les collèges ruraux représentent 19% de ces effectifs. En 2004 l'effectif de ce cycle est de 121 697 élèves dont 46 578 filles. Toujours en 2004, l'effectif des établissements publics est de 15 285 élèves dont 5 051 filles au niveau de l'enseignement moyen. Il faut dire d'une manière générale que la qualité insuffisante, la déperdition étant élevée et le taux de réussite en fin de cycle inférieur à 50%.

La contre performance du système s'explique par les mauvaises conditions de travail, l'insuffisance des équipements et matériels didactiques, l'inadaptation des programmes et l'insuffisance quantitative et qualitative de l'encadrement. En 2004 le nombre des enseignants est estimé à 4018 agents dont seulement 1366 enseignants titulaires (33,99%) contre 2 221 contractuels (55,27%) et 431 appelés du service civique national (10,72%).

Un des résultats attendus du PADENF est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation non formelle. Il se dégage des évaluations que les projets financés par le projet ont enregistré une participation moyenne de 80% contre un taux ordinaire de l'ordre de 50%. Le taux de réussite a augmenté de 45% à 55%. L'objectif est de porter ce taux à 65% d'ici 2007.

## **2.2 L'éducation et l'inclusion sociale au Niger**

Des progrès significatifs ont été enregistrés au cours des ces six dernières années comme l'atteste la progression du TBS en général et spécifiquement chez les filles –de 0,3 points à 2,5 points -- et en milieu rural. Les taux d'accès ont connu également une amélioration très significative qui s'est traduite par une progression annuelle moyenne de 0,6 points entre 1993 et 1998 contre 0,8 points entre 1998 et 2002. Les progrès enregistrés à partir de 1998 s'expliquent pour l'essentiel par :

- (i) l'intensification des campagnes de sensibilisation ayant abouti à une mobilisation des communautés à la base au tour de l'école ;
- (ii) la mise en œuvre d'une nouvelle politique de recrutement du personnel enseignant qui a permis d'accroître l'offre d'éducation ;
- (iii) la mise en œuvre du programme du Programme Spécial du Président de la République dans le secteur de l'Éducation portant sur l'ouverture de 1000 classes par an en zone rurale sur les fonds PPTÉ.

Dans le cadre du PDDE, les mesures de politique éducative envisagées pour l'atteinte des objectifs d'inclusion sociale sont :

- une allocation efficiente des ressources de l'état au secteur de l'éducation par l'allocation de : (i) 28% du budget courant (hors service de la dette) à l'éducation en général ; (ii) 40% du montant des ressources libérées par l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTÉ pour promouvoir la scolarisation primaire universelle ; (iii) au moins 50% du budget de l'éducation à l'enseignement primaire.
- L'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources allouées ;
- L'amélioration de la pertinence et la qualité des apprentissages par la refondation des curricula, la rénovation du processus des formations initiale et continue des enseignants, la mise à disposition de matériels ;
- La réduction du taux de redoublement ;
- La mise en place d'une politique du livre scolaire ;
- La stimulation de l'offre privée ;
- Le soutien à l'accès et à la rétention des filles et des enfants handicapés ;

En ce qui concerne l'éducation non formelle, à partir de 2001 et ce, à la lumière des dispositions de la LOSEN et dans le cadre de la préparation du PDDE le gouvernement a décidé de prendre en charge les deux autres volets. C'est ainsi que des services sont créés au sein de la DGENF pour promouvoir la formation professionnalisante et la restructuration des écoles coraniques afin d'en faire des structures d'éducation de base.

Il faut noter l'entrée sur la scène d'acteurs de la société civile notamment depuis 2001 à la faveur de l'adoption de la stratégie du faire-faire dans le cadre de la mise

en œuvre du projet d'appui au développement de l'éducation non formelle (PADENF) financé par la coopération canadienne.

### **2.3 L'éducation et les compétences pour la vie**

La réforme des curricula a pour objectif de rendre les apprentissages plus pertinents en prenant le plus largement possible les éléments du contexte social et économique de l'apprenant. Un effort sera fait pour développer les activités pratiques et productives à l'école ainsi que les formations techniques au niveau post secondaire. Dans le cadre du développement des compétences pour la vie des coopératives scolaires sont créées et les élèves associés à la gestion de l'école. Mieux, un parlement des jeunes est créé et des élèves sont initiés à l'exercice de la démocratie parlementaire et aux débats pluralistes sur les questions de société.

### **2.4 L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants**

Les ministères en charge de l'éducation ont fait du dialogue social un axe stratégique fondamental pour la gestion de l'école. Ainsi tous les partenaires de l'école et les enseignants en particulier sont étroitement associés aux prises de décisions sur les questions d'orientation et de définition des politiques sectorielles. C'est dans ce cadre que les syndicats des enseignants ont été impliqués dans le processus d'élaboration du programme décennal de développement de l'éducation. Ils participent également aux réunions de bilan et aux travaux des structures de concertation que sont le conseil national de l'éducation et ses démembrements.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un comité de dialogue social comprenant des représentants des centrales syndicales et des ministres. Dans le cadre spécifique de l'éducation les principaux syndicats des enseignants sont représentés dans les commissions de mutation et affectation du personnel.

L'amélioration de la qualité des prestations des enseignants est une préoccupation majeure eu égard aux indications données ci-dessus au sujet de la performance des élèves nigériens. C'est à cet effet que des dispositifs de formation continue sont mis en place aussi bien au primaire qu'au secondaire.

Dans le premier cas le dispositif comprend les cellules d'animation pédagogique qui regroupent les enseignants de 5 à 10 écoles pour des sessions

mensuelles de formation sous la supervision des conseillers pédagogiques et des inspecteurs en cas de besoin. Pour faciliter la tâche des conseillers pédagogiques des secteurs pédagogiques ont été créés en vue de rapprocher davantage les encadreurs des enseignants.

Au secondaire ce sont des unités pédagogiques qui sont installées. Elles regroupent les enseignants d'un établissement par discipline pour des séances d'auto formation et d'harmonisation des interventions.

## **2.5 L'éducation en vue du développement durable**

Depuis plus de quinze ans les questions du développement durable sont prises en compte dans les contenus des enseignements au primaire comme au secondaire et dans l'éducation non formelle. L'éducation en matière d'environnement et l'éducation en matière de population et à la vie familiale sont assurées à travers le développement de thèmes éducatifs dans des disciplines d'accueil.

Le PDDE a pris la relève des projets qui ont véhiculé ces innovations avec comme objectif leur intégration dans le curriculum.

### **Référence**

Ministère de l'éducation de base 1 et de l'alphabétisation (Septembre 2003). *Annuaire statistique 2002-2003*. IMBA Impression : Niamey, République du Niger.